

POUR RAPPEL



MAIRIE DE L'HÔPITAL-CAMFROUT
7, rue de la mairie
29 460 L'HÔPITAL-CAMFROUT

L'Hôpital-Camfroul,

le vendredi 13 mars 2026

**Le maire de L'Hôpital-Camfroul
à
Mesdames, Messieurs les Elus
du Conseil Municipal**

Objet : Installation du conseil Municipal,

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Vendredi 20 mars 2026 à 19h00

A

la Mairie de L'Hôpital-Camfroul

L'ordre du jour est le suivant :

DELIBERATIONS

- 1. Installation du conseil municipal*
- 2. Election du maire*
- 3. Détermination du nombre d'adjoints*
- 4. Election des adjoints*
- 5. Lecture de la charte de l'élu local*

INFORMATIONS

QUESTIONS DIVERSES

**Jean-Jacques LÉON,
Maire de L'Hôpital-Camfroul**

Le vingt février deux mille vingt-six,

Le Conseil Municipal de la Commune de L'HÔPITAL-CAMFROUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur LÉON Jean-Jacques, Maire.

Date de convocation du Conseil : 16 mars 2026

Présents	Votants
18	19

Présents : M. GUÉNEUGUÈS Jean-Jacques, M. BRAJEUL Daniel, Mme VANUXEM Fanny, M. LHOMEDET Ludovic, M. LOIRE Guy, Mme CORRE Marie-Noëlle, M. LE BUZIT Éric, M. PONS Benjamin, Mme GAMBIER Dorothée, Mme JACOB Sonia, Mme QUILLÉVÉRÉ Alice, M. SOUBIGOU Pascal, M. AUTRET Philippe, Mme THINZILAL Florence, Mme BIRHART Ludivine, M. CHARVIN Thomas, M. LÉON Jean-Jacques, Mme NICOLAS Laurence

Absents : Mme GUICHOUX Sisilia (pouvoir donné à Ludivine BIRHART)

Secrétaire de séance : Philippe AUTRET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00

DELIB 2026 012 : Installation du conseil municipal issu du scrutin du 15 mars 2026

Ouverture de la séance sous la présidence de M. Jean-Jacques LEON, maire en exercice.

À la suite des résultats du premier tour des élections municipales qui s'est tenu le 15 mars 2026, il déclare les personnes suivantes installées dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

Monsieur	GUÉNEUGUÈS Jean-Jacques
Monsieur	BRAJEUL Daniel
Madame	VANUXEM Fanny
Monsieur	LHOMEDET Ludovic
Monsieur	LOIRE Guy
Madame	CORRE Marie-Noëlle

Monsieur	LE BUZIT Éric
Monsieur	PONS Benjamin
Madame	GAMBIER Dorothée
Madame	JACOB Sonia
Madame	QUILLÉVÉRÉ Alice
Monsieur	SOUBIGOU Pascal
Monsieur	AUTRET Philippe
Madame	THINZILAL Florence
Madame	BIRHART Ludivine
Monsieur	CHARVIN Thomas
Madame	GUICHOUX Sisilia
Monsieur	LÉON Jean-Jacques
Madame	NICOLAS Laurence

Il propose de désigner M Philippe AUTRET comme secrétaire de séance. Les conseillers acceptent. Il donne ensuite la présidence de la séance au plus âgé des membres du conseil. Il s'agit de M LÉON Jean-Jacques né le 26/09/1947.

Celui-ci procède à l'appel nominal des membres du conseil et constate que tous les conseillers étant présents ou représentés, la condition de quorum est remplie (plus de 10 conseillers présents).

DELIB 2026 013 : Election du Maire

Le président de la séance rappelle les conditions de cette élection :

« En application des articles L 2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Il propose de désigner les conseillers suivant comme assesseurs :

- Mme Fanny VANUXEM,
- M. Thomas CHARVIN

Il demande ensuite si des candidats au poste de maire souhaitent se déclarer.

- M. Jean-Jacques GUENEUGUES se déclare candidat au poste de maire et dépose des bulletins sur la table de vote.

Il procède ensuite au vote :

Il appelle chaque conseiller nominativement à venir voter. Chaque conseiller prend une enveloppe et des bulletins. Il se rend dans la salle de réunion attenante à la salle du conseil pour mettre son bulletin dans l'enveloppe. Le conseiller fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Puis place son enveloppe dans l'urne.

Lorsque le dernier conseiller a voté il a fait immédiatement procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Le résultat est le suivant

- Nombre de votants : 19
- Suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages déclarés blancs : 2
- Suffrages exprimés : 17

Candidats	Nombre de voix
Jean-Jacques GUENEUGUES	17 (dix-sept)

Le président constate que M. Jean-Jacques GUENEUGUES obtient la majorité absolue des suffrages, il est donc élu Maire de L'Hôpital-Camfrout.

Il le déclare donc installé comme Maire et l'écharpe lui est remise.

DELIB 2025 014 : Détermination du nombre d'adjoints

M. Jean-Jacques GUÉNEUGUÈS élu Maire, il prend la présidence de la séance.

Il rappelle qu'en application des articles L. 2122-1 et L 2122-2 du CGCT le nombre des adjoints est d'au minimum d'un et au maximum de cinq.

Il propose de fixer le nombre des adjoints à trois.

Vote : A l'unanimité, le Conseil fixe le nombre d'adjoints à trois.

DELIB 2025 015 : Election des adjoints

M. le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Il donne un délai de 1 minutes pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, il constate qu'une seule liste de candidats a été déposée. Elle comprend les noms suivants :

- M. BRAJEUL Daniel
- Mme VANUXEM Fanny
- M. LHOMEDET Ludovic

Les modalités de vote sont les même que pour l'élection du maire.

1^{er} tour de scrutin :

Résultat du vote :

- Nombre de votants : 19
- Suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages déclarés blancs : 2
- Suffrages exprimés : 17

Listes (nom du candidat tête de liste)	Nombre de voix
BRAJEUL Daniel	17 (dix-sept)

La liste de M. Daniel BRAJEUL obtient la majorité absolue et les conseillers de la liste sont déclarés immédiatement installés dans leurs fonctions d'adjoint. Ils prennent rang dans l'ordre de la liste.

DELIB 2025 016 : Charte de l' élu local

Comme prévu par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la charte de l' élu local.

A cette même occasion, les élus se voient remettre la copie de cette charte et des dispositions prévues au chapitre III du Code général des collectivités territoriales (articles L 2123-1 à L 2123-35), lesquelles précisent les droits et les conditions d'exercice du mandat municipal. Ils ont ensuite été invités à signer la charte.

Échanges / observations :

En l'absence de question, Monsieur le Maire clos la séance à 19h50.

- *Pour extrait, certifié conforme par Monsieur le Maire,*
- *Au registre sont les signatures*
- *Certifiée exécutoire à L'HÔPITAL-CAMFROUT, le 23/03/2026*

Jean-Jacques Guéneuguès,
Maire de L'HÔPITAL-CAMFROUT